

COLLOQUE ADEBIOTECH INSECTINNOV

26 avril 2022

Ariane Voyatzakis- Responsable du secteur Agroalimentaire

Appel à projets – Besoins Alimentaires de demain

Soutenir le développement de solutions innovantes portant sur des aliments plus sains et durables, des process au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation, des emballages ou des outils de traçabilité

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain>

Modalités

TAUX d'AIDES 25 à 80% pour les entreprises <small>(en fonction des types d'entreprises, de la dimension collaborative, de la nature des travaux de recherche)</small>	Toutes tailles d'entreprises / projets individuels ou collaboratifs	
	DUREE DES PROJETS Individuel = 1,5 à 4 ans Collaboratif = 3 à 5 ans	TAILLE DES PROJETS MIN Individuel = 500k € Collaboratif = 2M€
TRAVAUX DE R&D DÉBUT DE PROJET TRL 4-6 -> 7-9 FIN DE PROJET	FINANCEMENT MIX SUBVENTION ET AVANCE RECUPERABLE	INNOVATION RETOMBÉES ECONOMIQUES SOVERAINETÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET AGRICOLE CAPACITÉ DE LA STRUCTURE À PORTER LE PROJET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Appel à projets
relève 8 juin 2022



strategies-acceleration@bpifrance.fr



Dépenses éligibles : Salaires de personnels internes affectés à la RDI; Sous-traitance (30% max.); Contributions aux amortissements; consommables R&D...

Appel à projets – Résilience et Capacités Agroalimentaires

Soutenir l'industrialisation des innovations et la souveraineté alimentaire de la France

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030>

Modalités

TAUX d'AIDES

15 à 80% pour les entreprises

(en fonction des types d'entreprises et de la nature des dépenses)

Toutes tailles d'entreprises / projets individuels ou collaboratifs

**DUREE DES PROJETS
1 à 4 ans**

**TAILLE DES PROJETS MIN
3 M€**

FINANCEMENT

MIX SUBVENTION ET AVANCE RECUPERABLE

INNOVATION

RETOMBÉES ECONOMIQUES

SOUVERAINETÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

CAPACITÉ DE LA STRUCTURE À PORTER LE PROJET

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Appel à projets relèves 19 juillet 2022, 3 novembre 2022



aap-france2030@bpifrance.fr



 **GOUVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

Dépenses éligibles : investissements dans des actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel P.ex.: financement d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, immobilisations incorporelles (brevets, licences...), achat d'équipements et de machines, dépenses d'industrialisation, dépenses d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associées ou de formation professionnelle. Des dépenses, liées à la réalisation du projet, peuvent également être prise en compte en matière de recherche et développement au titre du régime RDI ou de certification et de normalisation.